

Compte rendu de la CFVU du mardi 17 juin 2025

Rédigé par les élu·es PULS

La séance est ouverte à 9h30

37 votant·es dont procurations (sur 40 votant·es).

A la tribune la **Présidente Christine Neau-Leduc** et les 2 **VPCFVU nouvellement nommé·es : Antonella Tufano (UFR04) et Jean-François Caulier (EES¹/UFR02).**

I- Information de la présidence

Christine Neau-Leduc annonce l'organisation des Assises de la pédagogie dans le prolongement les Assises de la recherche. Ces Assises ouvertes à toutes les actrices et tous les acteurs de la communauté universitaire auraient pour vocation d'aborder des questions générales de pédagogie mais également de sujets plus spécifiques tels que l'IA, la question des rythmes d'enseignement.

II- Approbation de la modification de la maquette et de l'intitulé du diplôme d'université « diplôme supérieur de notariat » (DSN) en « diplôme d'études supérieures de notariat » (DESN) du département des masters de droit privé de l'école de droit de la Sorbonne

Christophe Vernières (EDS²/Responsable Master) présente cette modification. Suite à l'entrée en vigueur du DESN en janvier 2025 dans le cadre des réformes des textes réglementaires sur la formation des étudiants en notariat intervenues en 2022 et 2023, il est proposé de substituer le DU DSN actuel par un DESN. Il s'agit d'un diplôme délivré avec le Master en droit notarial. Il est co-organisé avec l'Institut national des formations notariales (INFN), site qui accueille également les enseignements

Un élu PULS pose la question de la prise en charge financière des enseignements car il est indiqué 0 euro sur la fiche financière. Il lui est répondu que l'organisme partenaire (INFN) prend en charge totalement le financement de ce diplôme

Résultats des votes :

6 Absentions

0 Contre

31 Pour

Modification adoptée.

¹ Ecole d'économie de la Sorbonne

² Ecole de droit de la Sorbonne

III- Approbation de la modification de la maquette du diplôme d'université « préparation à l'examen d'entrée du centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA) de Paris » de l'institut d'études juridiques de l'école de droit de la Sorbonne

Le directeur des études judiciaires étant indisponible, **Farhad Ameli (EDS)** présente cette proposition de modification de la maquette du DU de préparation à l'examen d'entrée du CRFPA portant sur l'ajout de séminaire et modification de la capacité d'accueil. Il est expliqué qu'en ce qui concerne les séminaires, ces derniers existaient de fait mais doivent désormais être intégrés à la maquette.

Une élue SAP1 pose la question de la capacité d'accueil portée à 3000 étudiant·es et s'interroge sur ce seuil.

Une élue Le Poing Levé renchérit en réaffirmant l'opposition du syndicat à la mise en place de DU élitistes et restrictifs, ceci étant en contradiction avec l'idée d'accès pour toutes à l'université.

Il est répondu que cette limite de 3000 étudiant·es correspond à la capacité d'encadrement de l'IEJ³ et que de surcroît, il s'agit d'une préparation à un concours pour entrer dans une école d'avocats. Il s'agit d'un accès à une profession. La représentation de l'IEJ rappelle que ce seuil de 3000 étudiant·es correspond au nombre moyen de candidat·es à cette formation (environ 3500 candidat·es). Les candidatures ne cessent d'augmenter mais il faut pouvoir correctement encadrer. Il faut savoir réduire le nombre d'étudiant·es pour avoir une bonne qualité de formation.

La Présidente rappelle que l'université a des moyens finis et que malheureusement on ne peut pas avoir un nombre illimité de candidatures.

Une élu·e SAP1 relève que ce seuil écarte tout de même 500 candidat·es.

Un élu de la Fédé pose la question des frais d'inscription. Il est répondu que les frais d'inscription s'élèvent à 517€ pour les boursier·es au lieu de 750€ pour les non boursier·es

Un élu SAP1 réagit sur le montant à payer par les étudiant·es boursiers et la non réponse au regard de la réduction de la capacité d'accueil. 517€ pour les boursier·es reste une somme importante.

Nedjma Meknache Bouzama (RA EDS) précise qu'il n'y a pas vraiment de diminution de la capacité d'accueil mais simplement qu'il s'agit d'acter la capacité actuelle de 3000 étudiant·es. Ce seuil est justifié au regard de la nature de la préparation individuelle que constitue ce DU ; cet accompagnement reposant également sur la capacité du service administratif et des collègues BIATSS.

Un élu PULS pose une question sur les services car il est indiqué « dans le service » pour les collègues titulaires et il s'agit d'heures effectuées dans le cadre d'un DU.

Il est précisé que cela fait partie d'une préparation au concours.

³ Institut d'études juridiques

Résultats du vote :

0 Abstention

12 Contre

25 Pour

Modification adoptée.

IV- Avis relatif à la création du master 2 mention « monnaie, banque, finance, assurance » parcours « stratégies d'assurance, finance et risques » (SAFIR) de l'école d'économie de la Sorbonne

Pierre Charles Pradier (EES) présente la création de ce Master 2. Il est proposé la création d'un M2 en alternance venant compléter l'offre actuelle du M2 mention « monnaie, banque, finance, assurance » parcours « stratégies d'assurance, finance et risques » (SAFIR) de l'école d'économie de la Sorbonne.

Un élu SGEN CGT indique que le syndicat est favorable à l'apprentissage et pose la question de la fragilité du financement de formation reposant entièrement sur l'apprentissage au regard des menaces de réduction des dotations de l'Etat aux entreprises en ce qui concerne l'apprentissage.

La Présidente indique que le M2 offre une vraie opportunité pédagogique pour les étudiant·es qui leur permet, par ailleurs, d'être rémunérés durant leurs études.

Une élue PULS émet une réserve sur le sens à ouvrir de nouvelles formations financées uniquement par l'apprentissage au moment où l'on sait que le financement global est interrogé.

Un élu Le Poing Levé rappelle son opposition de principe à l'apprentissage, un dispositif surtout en faveur des entreprises selon lui conduisant à la mise au travail toujours plus tôt des étudiant·es.

Un élu PULS pose la question de la substitution d'une offre de M2 normal par une offre en alternance. Il lui est répondu qu'il ne s'agit pas d'une substitution mais d'une offre en parallèle, les étudiant·s ayant le choix de suivre ce parcours en alternance ou non.

Suite à une question **d'un élu du SAP1, Laure Christophe (DEVE⁴)** indique qu'il n'y a pas de session 2 pour les M2 ou c'est du cas par cas.

Résultats du vote :

15 Abstentions

3 Contre

19 Pour

Avis favorable.

⁴ Direction des études et de la vie étudiante

V- Avis relatif à la transformation du master 2 mention « monnaie, banque, finance, assurance » parcours « finance responsable, information et communication » (FRIC) en formation en apprentissage de l'école d'économie de la Sorbonne

Gunther Capelle-Blancard (EES) présente cette proposition de création d'un parcours « finance responsable, information et communication » (FRIC) en alternance au sein du M2 « monnaie, banque, finance, assurance » accueillant 25-30 étudiant·es chaque année. Il n'y a pas de coût additionnel. Ce sont souvent des étudiant·es assez modestes qui bénéficient de cette formation. Tous les cours sont mutualisés en M1.

Un élu Le Poing Levé redit son opposition à ce que l'enseignement supérieur ait vocation à se conformer aux attentes des entreprises.

Un élu PULS pose la question de la substitution d'une offre de M2 « normale » par une offre en alternance. Il lui est répondu qu'il ne s'agit pas d'une substitution mais d'une offre en parallèle, les étudiant·es ayant le choix de suivre ce parcours en alternance ou non.

Résultats du vote :

9 Abstentions

9 Contre

19 Pour

Avis favorable.

VI- Avis relatif à la création d'un parcours franco-moldave de la licence mention droit (sous réserve)

Reporté à la prochaine CFVU.

VII- Avis relatif aux modalités de contrôles des connaissances et au calendrier pédagogique 2025 - 2026 du master mention « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation académie de Paris

Antonella Tufano (VP CFVU) rappelle que de la réforme MEEF prévue début 2025 doit être mise en œuvre en septembre 2025. Le calendrier est intenable. L'année 2025-26 constitue une transition avant la réforme du concours en 2026. L'année prochaine il y aura un double fonctionnement. On examinera les modifications à la prochaine CFVU. C'est un travail qui va doubler les tâches (en préparant en parallèle les concours). On va répondre à un appel à manifestation d'intérêt du ministère pour avoir le financement des modules supplémentaires qui sont nécessaires pour ce double travail. C'est une reconduction pour le règlement des études et le calendrier de cette année de transition qui est proposée au vote.

Une élu·e SAP1 pose une question sur le bloc de compétences qui ne se compensent pas.

La Présidente explique que c'est l'Inspé⁵ qui porte le MEEF et que l'université met en œuvre. On ne peut pas se retirer de l'Inspé car on doit continuer à participer à cette mission de service publique (formation des enseignants du second degré). On est pris de cours donc les collègues font leur maximum pour que cette cohabitation des deux concours se passe pour le mieux.

Résultats du vote :

1 Abstention

15 Contre

21 Pour

Pour avec procuration : 10

Contre avec procuration : 4

Avis favorable.

VIII- Avis relatif au bilan d'utilisation de la CVEC⁶ « contribution de la vie étudiante et de campus » pour l'année 2024 (article D. 841-9)

Laure Christophe (DEVE) présente le bilan d'utilisation de la CVEC. Il est rappelé que le bilan CVEC est un document comptable qui s'établit sur une année civile. La répartition des montants en conformité avec la loi du 8 mars 2018 (loi ORE⁷) a été inscrit dans la charte de l'université de 2021. 4 commissions CVEC se réunissent par an. Ces commissions fonctionnent par appel à projets.

Montant recettes CVEC 2024 : 3 078 652 € (Montant de la CVEC 103 € par étudiant·e, le CROUS reverse 74,26 € par étudiant·e à l'université, l'université reverse à l'IAE : 45 640 €)

Dépenses CVEC 2024 : 3 217 227 €

La CVEC est donc maintenant dépensée. Il reste des reliquats des années précédentes (années COVID moins de dépenses / reliquats utilisés notamment cette année pour compenser) mais qui s'amenuisent. Depuis 2018, la communauté universitaire s'est saisie de la question CVEC et chaque année 30-40 dossiers sont présentés en commission de financement.

Le CA⁸ vote en début d'année une répartition financière en fonction des différentes thématiques⁹ (sport, art et culture, handicap, santé ...). Le % pour chaque thématique est voté par le CA (seul le % du FSDIE de 30% est imposé).

30% de la CVEC sont attribuées au FSDIE¹⁰ décomposé en 2 parties¹¹ : accompagnement social et aide à projets.

En 2024 :

⇒ 123 projets

⁵ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

⁶ <https://www.pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante/contribution-vie-etudiante-et-campus-cvec>

⁷ Orientation et réussite des étudiants

⁸ Conseil d'administration

⁹ <https://www.pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante/contribution-vie-etudiante-et-campus-cvec>

¹⁰ Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

¹¹ <https://www.pantheonsorbonne.fr/actualite/luniversite-vous-aide-concretiser-vos-projets>

- ⇒ 11 projets pluriannuels
- ⇒ 102 projets
- ⇒ 337 aides sociales
- ⇒ 274 aides à la mobilité

Une élue SAP1 demande pourquoi des projets concernant l'aménagement des locaux sont proposés en commission CVEC (pour le handicap notamment) et ne sont pas pris en charge par le ministère pour le fonctionnement de l'université.

La Présidente indique que la CVEC est un complément. La taxe CVEC est certainement à interroger mais elle est imposée par le ministère et est affectée à des types d'action. L'université manque évidemment de dotations.

Résultats du vote :

0 Abstention
9 Contre
28 Pour

Avis favorable.

IX- Avis relatif aux propositions de la commission FSDIE « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes - financement de projets étudiants » du 9 avril 2025

Laure Christophe (DEVE) rappelle le principe du FSDIE (identique à celui de la CVEC : un avis est demandé à la CFVU et c'est le CA qui valide puisque cela concerne le budget).

Une commission s'est tenue le 9 avril 2025. 27 projets ont été soumis pour un montant attribué de 26 196 €. 13 demandes de subvention de fonctionnement pour des associations reconnues par l'Université ont été attribuées pour un montant maximum de 300€/association. 8 dossiers n'ont pas obtenu de subvention (projets éligibles, dossiers incomplets, sommes demandées trop élevées, associations non reconnues par Paris 1).

Résultats du vote :

0 Absentions
0 Contre
37 Pour

Avis favorable.

X- Élection des représentants étudiants appelés à siéger à la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes - financement de projets étudiants »

Marine Maisonneuve (coordination des instances) explique les modalités de vote. 6 représentant·es étudiant·es sont à élire.

La VP étudiante (Lenna Guerrier SAP1) présente l'accord passé avec la Fédé Paris 1 et le FPE¹² pour l'élection de 6 membres : J. Barthe, E. Jourdain, T. Juchs, A. Lamorlette, S. Magharni, M. Zanchetta.

Résultats du vote (électronique) :

0 Abstention.

Sont élu·es :

- E. Jourdain (Fédé) : 37 voix
- M. Zanchetta (SAP1) : 36 voix
- J. Barthe (SAP1) : 35 voix
- T. Juchs (SAP1) : 35 voix
- A. Lamolette (Fédé) : 35 voix
- S. Magharni (FPE) : 35 voix

Non élu·es :

- A.M. Sacko (FPE) : 1 voix
- L. Bedhouche (FPE) : 0 voix
- J. Ridoux (FPE) : 0 voix

XI- Questions diverses

Communication des **VP CFVU** demandant la nomination de membres afin de constituer le CP (comité permanent) CVFU. Le CP est présenté comme un lieu de concertation et de préparation de la CFVU sur des dossiers spécifiques. Il se réunit régulièrement mais pas systématiquement avant chaque CFVU. 2 membres de chaque liste Libres Ensemble, Savoirs et Confiance Partagés et PULS feront partie de ce CP CFVU pour les prochaines CFVU.

Fin de la séance : 11h30.

Compte rendu rédigé par les élu·es PULS CFVU : Emmanuel Charrier, Aurélien Ramos et Antonine Ribardièrre

PULS le site : <https://www.puls-p1.fr/>



¹² Front populaire étudiant